



## Colombie - Appel à candidature

### Agrément à l'exportation des établissements du secteur des produits laitiers

Les importations colombiennes de produits laitiers français sont en hausse régulière depuis plusieurs années. En 2015, elles dépasseront 1,8 millions d'euros. La France représente un fournisseur mineur mais ses parts de marchés sont en croissance avec un intérêt prononcé des importateurs colombiens pour les produits français.

Les autorités colombiennes ont récemment reconnu le système sanitaire français comme équivalent au système colombien et n'exigent plus de dossier d'agrément pour les entreprises désireuses d'exporter vers leur pays.

Afin de compléter la liste des établissements français autorisés antérieurement à exporter vers la Colombie des produits laitiers (cette liste est consultable sur le fichier joint, il est lancé le présent appel à candidature.

#### **Il concerne uniquement les établissements qui souhaitent exporter leurs produits laitiers vers la Colombie**

Les certificats sanitaires précisant les exigences sanitaires pour les produits laitiers sont en ligne sous Exp@don.

Les établissements désireux d'exporter vers la Colombie doivent disposer d'un agrément CE, compléter le tableau joint et déposer leur candidature au plus tard **avant le 23 octobre 2015** auprès de leur DD(CS)PP pour l'autorisation pays tiers suivante :

EXPORT - Autorisations pays tiers consolidées DAOA :  
COLOMBIE - Produits laitiers

Les demandes doivent être adressées par les DD(CS)PP à FranceAgriMer<sup>1</sup> (par mail) dès réception et mise à jour de SIGAL (statut : en demande). Le tableau doit être adressé par mél en format .xls à [agrement-export@franceagrimer.fr](mailto:agrement-export@franceagrimer.fr) avec pour intitulé d'objet : AGREMENT EXPORT / COLOMBIE / LAIT / Candidature.

Afin de limiter les incohérences entre les données INSEE, la BDNU (base de données nationale de référence pour la gestion des usagers), les applications SIGAL ou RESYTAL (bases de données DGAL) et les déclarations des opérateurs relatives aux listes des établissements agréés à l'exportation, les entreprises exportatrices sont invitées à vérifier leur raison sociale (désignation & enseigne) et adresse postale en consultant l'avis de situation de l'établissement au répertoire SIRENE spécifiant les données officielles enregistrées par l'INSEE  
<http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/avis.jsp>

Si cet avis n'est pas conforme aux données de l'entreprise, il est impératif que l'établissement fasse les démarches nécessaires auprès de l'INSEE pour apporter les corrections.

<sup>1</sup> FranceAgriMer - Unité d'Appui aux Exportateurs - 12 rue Henri Rol Tanguy - TSA 20002 - 93555 Montreuil cedex  
<http://www.franceagrimer.fr/>



---

Une **première liste** d'établissements candidats à l'exportation vers la Colombie sera établie à partir des candidatures reçues par FranceAgriMer **jusqu'au 2 novembre 2015**. Les demandes postérieures seront envoyées aux autorités Colombiennes à un rythme régulier non encore défini.

L'unité d'Appui aux Exportateurs reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser sur cet appel à candidature.

Unité d'Appui aux Exportateurs / Mission des Affaires Européennes et Internationales

Tél : + 33 (0)1 73 30 31 71

[agrement-export@franceagrimer.fr](mailto:agrement-export@franceagrimer.fr)